

ECONOMIE

220 milliards de DH pour assurer la sécurité hydrique

• Le montant permettra de financer le nouveau plan national de l'eau

• 41% pour la gestion durable de la demande

• Une nouvelle hausse des prix de l'eau est prévue

UNE nouvelle hausse des prix de l'eau est à l'ordre du jour. Elle ne concernera que les ménages les plus aisés, a annoncé hier la ministre déléguée chargée de l'Eau lors du forum de la Map. L'idée est de suspendre la subvention de ce produit pour les familles fortement consommatrices d'eau. Les

mécanismes d'application de la nouvelle grille tarifaire n'ont pas encore été arrêtés. La ministre a toutefois indiqué que cette nouvelle révision est destinée à améliorer la capacité d'autofinance-

financières», a-t-elle dit. Charafat Afilal compte particulièrement sur le secteur privé pour investir dans ce secteur dans le cadre de partenariat public-privé. L'implication des opérateurs privés

4 milliards de m³. Ces nouvelles infrastructures viendront consolider les 139 existants dont la capacité s'élève à 16,6 milliards de m³. Il est également prévu de transférer l'excédent d'eau des bassins du Nord vers le Sud. Ce surplus estimé à 800 millions de m³ collectées dans le Loukkos et Sebou permettra notamment d'alimenter les bassins d'Oum Er Rabii, du Bouregreg et de Tensift.

Le ministère envisage aussi de recourir à des solutions alternatives pour booster l'offre via deux mécanismes : le dessalement d'eau de mer à hauteur de 510 millions de m³ et le traitement 510 millions de m³ d'eaux usées.

La protection des ressources hydriques et de l'environnement constitue le dernier axe qui absorbera 9% du budget global de 220 milliards de DH. L'objectif est de taille : limiter la surexploitation de cette ressource qui dépasse le potentiel de 20%. Charafat Afilal compte y parvenir en généralisant les contrats de nappe qui permettent de rééquilibrer les ressources souterraines. Il s'agira également de relever le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement à 90% et de réduire le ratio de pollution de 80%. Cependant, la réussite de ce plan d'action reste conditionnée par la refonte de la législation. Il faudra consolider les dispositions permettant de limiter les opérations de pompage et de renforcer les mécanismes de contrôle et d'auto-contrôle. En attendant, le ministère planche actuellement sur un projet de loi relatif à la sécurité des barrages. Ce texte devrait instaurer les normes de surveillance. □

Hajar BENEZHA

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

Inondations

Le plan national de l'eau s'inscrit dans la continuité. Il vient compléter la stratégie de l'eau de 2009 qui a permis d'atteindre des résultats satisfaisants, selon Charafat Afilal. Parmi les réalisations, la généralisation de l'accès à l'eau potable. La stratégie a également permis de protéger certaines régions des inondations. Sur ce point, la ministre a fait savoir que les barrages du Sud ont permis de stopper entre 80 et 90% des eaux des dernières pluies. Mais dans un contexte de changement climatique, le Maroc reste toujours confronté à un risque d'inondations. Pour cela, le ministère compte consacrer 9% du budget alloué au plan national de l'eau à la lutte contre les inondations. Une nécessité vu que 400 sites sont menacés aujourd'hui, a souligné la ministre. □

ment du secteur. Pour elle, l'Etat ne peut pas prendre en charge à lui seul l'investissement dans ce domaine. «D'où la nécessité de diversifier les ressources

permettra à son département de mettre en œuvre le nouveau plan national de l'eau dont la réutilisation nécessitera la mobilisation d'une enveloppe de 220 milliards de DH. Cette feuille de route, qui vise particulièrement à garantir la sécurité hydrique, s'étale jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur 3 principaux axes. Le premier vise à gérer de manière efficiente la demande en eau. Ce volet, qui absorbe 41% du budget, prévoit d'augmenter la production d'hydroélectricité pour atteindre 2800 MW contre 1730 et de traiter les eaux usées industrielles.

Le 2e pilier de ce plan consiste à développer l'offre pour pourvoir faire face à un déficit qui devrait s'établir à 5 milliards de m³ en 2030 contre 3 milliards actuellement. Il s'agira accompagner l'augmentation de la demande qui atteindra 16,7 milliards de m³ en 2030 contre 13,7 milliards actuellement. Dans le détail, le département de Charafat Afilal compte développer l'offre à travers la construction de 38 grands barrages d'une capacité de stockage de